



LETTRE D'INFORMATION N° 1

AVRIL 2021



1) Les activités du 1er trimestre 2021

Cette année encore tout le programme habituel a été ou sera « chamboulé ».

- En janvier, nous n'avons pu recevoir les participants aux maisons fleuries et aux maisons illuminées pour les remercier de leur participation dans la mise en valeur du village. Toutefois, petite consolation, le conseil municipal a décidé de remettre à chaque participant un bon d'achat de 20 €. Nombreux sont ceux qui nous ont adressé leurs remerciements. Nous espérons que janvier 2022 permettra de retrouver la convivialité des années précédentes.
Un jeune de la commune ayant réussi son permis de conduire s'est vu remettre un bon d'achat de 50 € malgré son impatience exprimée désagréablement sur les réseaux sociaux.
- La soirée spectacle n'a pu se dérouler fin mars. En effet, l'utilisation de la salle communale reste interdite par les autorités.

2) Les manifestations annulées

- Chasse aux œufs
La traditionnelle chasse aux œufs, cette année encore, sera annulée.
- 1^{er} mai, la cinquième journée des Associations, Artisans et Commerçants à Chantecoq (A.A.C.C.) est également annulée.
Il en est de même pour le concert à l'église en juin.
La décision pour le pique-nique du 14 juillet est en attente de l'évolution de la crise sanitaire.

Nous vous tiendrons informés des modifications du calendrier des manifestations.

3) Travaux 2021

- Assainissement
Les derniers contrôles sur les installations sanitaires en domaine privé se sont déroulés pendant le 1^{er} trimestre 2021. Il reste encore quelques installations non conformes ou non vérifiées. Les personnes concernées devront faire le nécessaire pour régulariser leur situation. *(Le régime juridique applicable à l'assainissement collectif des eaux usées est issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992)*

qui a été complétée par la loi sur les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Ces dispositions légales sont réparties dans le Code de la santé publique (art. L.1331-1 à L.1331-16), le Code général des collectivités territoriales (art. L.2224-7 à L.2224-12 et R.2224-6 à R.2224-22), et le Code de l'environnement (art. L. 214-1 et suivants).

- **Eclairage public**

La rénovation de l'éclairage public se poursuit.

Le hameau des « Gautrois » a fait l'objet de l'installation d'éclairages led solaires. Nous avons fait le choix d'éclairer sans avoir recours à une installation électrique (pas de fils, pas de compteur et surtout zéro euro de fonctionnement annuel).

D'autres hameaux feront l'objet de la même opération.

4) Renseignements pratiques

Liste des mercredis et samedis matins ouverts au public

MERCREDI	07/04	21/04	19/05	02/06	16/06	30/06	28/07
SAMEDI	17/04	15/05	29/05	12/06	25/06	10/07	24/07

Les autres dates pour 2021 vous seront communiquées ultérieurement.

5) Maisons fleuries

Participez à l'embellissement du village.

Vos inscriptions sont attendues en Mairie avant le 30 juin 2021.

L'an dernier, la commune a obtenu le prix régional du « cœur de village fleuri ».

3 personnes ont été récompensées par le jury départemental.

Cette année, aidez-nous à obtenir la 1^{ère} fleur tant espérée.

6) Effectuer des règlements

Depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de faciliter votre vie quotidienne, de nouveaux moyens de paiement ont été mis en place.

A réception de vos factures (cantine scolaire, assainissement, etc.) plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Règlement au centre des finances de Montargis (chèque, espèces ou CB) ;
- Règlement à la Mairie (chèque) ;
- Prélèvement (formalités à effectuer une fois en Mairie) ;
- Virement direct en utilisant le RIB joint à la facture ;

Nouveau: Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, nous vous proposons également une aide en matière informatique. Vous pourrez venir en mairie (sur rendez-vous) pour régler des factures, passer des commandes, remplir votre déclaration de revenus, consulter vos comptes,

7) Troubles du voisinage et civisme

- Nuisances sonores

Afin de ne pas troubler la quiétude de vos voisins les travaux de bricolage et de jardinage doivent se dérouler aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Respectez également vos voisins en diminuant le volume sonore de vos appareils audio/vidéo à partir de 22 heures.

- Brûlage des déchets

Nous vous rappelons que le brûlage de tous types de déchets est strictement interdit par la loi.

N'hésitez pas à utiliser l'une des trois déchetteries à votre disposition.

- Végétaux

Les haies et les bois en limite du domaine communal ne doivent en aucun cas déborder sur le dit domaine.

Des courriers seront envoyés prochainement aux contrevenants

- Ordures ménagères

Le règlement de la communauté de communes relatif au ramassage des O.M. stipule que :

- Les poubelles doivent être sorties la veille du passage (jeudi soir) et rentrées après le ramassage (vendredi matin).
Beaucoup trop de poubelles restent sur les trottoirs à longueur de semaine.
- Les poubelles ne doivent contenir que des ordures ménagères (pas de verre, pas de cartons, pas de végétaux)

- Chiens

Rappelons une fois de plus que des sacs sont à votre disposition en Mairie afin que la propreté de notre village soit respectée.

8) Trésorerie de Courtenay

La trésorerie de Courtenay a fermé sur décision de l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, chaque contribuable souhaitant s'acquitter de ses impôts ou de ses factures doit maintenant se rendre à Montargis, payer par voie postale ou régler par informatique.

Pour les personnes qui ne disposeraient pas de l'outil informatique, la Mairie met à votre disposition un ordinateur ainsi qu'une aide à l'utilisation.

9) Bus numérique

La Région Centre Val de Loire met à votre disposition un nouvel outil afin de développer la pratique informatique en territoire rural.

Il s'agit du bus numérique. Il sera de passage dans notre commune le **mardi 27 avril de 9h30 à 17h**. L'activité, réservée aux « seniors », se déroulera sur le parking de la salle communale. Les personnes intéressées par cette séance de découverte ou de perfectionnement peuvent s'inscrire en Mairie ou se faire connaître auprès de Gilles BARATTE, adjoint chargé du numérique.

10) Vaccinations

La campagne de vaccination progresse. Une cinquantaine de personnes de plus de 75 ans ou de 65 à 75 ans avec comorbidité a déjà été vaccinée (1 ou 2 injections).

Votre Mairie vous contacte dès connaissance de créneaux disponibles.

Si vous souhaitez vous faire vacciner, nous vous invitons à vous inscrire sur la liste d'attente ouverte en Mairie (actuellement personnes de plus de 70 ans ou à partir de 50 ans avec comorbidité).

Chantecoquement vôtre

Le Maire et le Conseil Municipal